

Audit – Bureau de Poitiers
6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION LA MAISON DE LA GIBAUDERIE

111 Rue de la Gibauderie
86000 POITIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION LA MAISON DE LA GIBAUDERIE

111 Rue de la Gibauderie
86000 POITIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association « LA MAISON DE LA GIBAUDERIE »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « LA MAISON DE LA GIBAUDERIE », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 15 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Laurent RIVAULT

Signé par
Laurent RIVAULT

COMPTES ANNUELS

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 959	2 959	-	-
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche et de développement			-	-
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 760	2 760	-	-
Autres immobilisations incorporelles	199	199	-	-
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles	828 993	319 336	509 657	558 792
Terrains			-	-
Constructions	649 753	166 744	483 009	513 621
Installations techniques, matériels et outillages industriels	179 240	152 592	26 648	45 171
Autres immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Biens reçus par legs ou donations			-	-
Immobilisations financières	15 199		15 199	15 154
Participations et créances rattachées			-	-
Autres titres immobilisés	3 584		3 584	3 538
Prêts			-	-
Autres	11 616		11 616	11 616
Total I	847 152	322 295	524 857	573 946
ACTIF CIRCULANT				
Stocks			-	-
Matières premières et autres approv.			-	-
En cours de production de biens			-	-
En cours de production de services			-	-
Produits intermédiaires et finis			-	-
Marchandises			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-
Créances	91 885		91 885	88 817
Usagers et comptes rattachés	- 10 240		- 10 240	- 12 960
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres créances	102 125		102 125	101 777
Divers			271 743	285 658
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	269 870		269 870	283 661
Charges constatés d'avance	1 873		1 873	1 997
Total II	363 629		363 629	374 474
Frais d'émission des emprunts (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 210 780	322 295	888 485	948 420

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents			Baker Tilly STREGO	
autorisés par l'organisme de tutelle			Commissaire aux comptes	
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	206 666	206 666
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	275 259	285 445
Excédent ou déficit de l'exercice	3 115 -	10 186
SITUATION NETTE	485 040	481 925
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	100 703	113 305
Provisions réglementées		
Total I	585 744	595 229
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	5 220	
Total II	5 220	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 507	5 433
Total III	5 507	5 433
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	197 718	226 650
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 473	61 939
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	21 842	16 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	-	2 963
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 983	39 458
Total IV	292 015	347 758
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	888 486	948 420

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 559	6 184
Ventes de biens et de services	385 246	351 249
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	384 860	345 065
Dont parrainages	386	
Produits de tiers financeurs	335 990	332 049
Concours publics et subventions d'exploitation	335 930	332 049
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	30	-
Dont Dons manuels	30	
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	19 626	14 567
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	9 472	6 833
Total I	759 476	704 699
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	540	926
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	306 653	272 702
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 304	6 477
Salaires et traitements	322 544	309 436
Charges sociales	69 428	66 074
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 825	51 802
Dotations aux provisions	74	2 287
Reports en fonds dédiés	5 220	
Autres charges	5 569	3 111
Total II	766 157	712 815
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 6 681	- 8 116
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		18
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 264	1 124
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	1 264	1 142
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	2 215	2 645
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	2 215	2 645
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 951	- 1 503
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 7 632	- 9 619
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	231	1 472
Sur opérations en capital	12 601	12 687
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	12 832	14 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 085	14 725
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	2 085	14 725
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	10 747	- 566
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V+IX)	773 573	719 999
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	770 457	730 185
EXCEDENT OU DEFICIT	3 115	- 10 186
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	132 428	107 396
Bénévolat	84 320	99 518
TOTAL	216 748	206 914
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	132 428	107 396
Prestations en nature		
Personnel bénévole	84 320	99 518
TOTAL	216 748	206 914

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

La Maison de la Gibauderie a pour objet d'assurer l'animation socioculturelle du quartier, la coordination des activités des différentes associations, l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, la gestion de la Maison de la Gibauderie et de tout autre équipement - à titre locataire ou propriétaire - nécessaire à la réalisation de son Projet d'Animation Globale et de ses activités.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 888 486 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un Bénéfice de 3 115 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

La provision pour engagement de retraite s'élève à 5 507 € au 31/12/2023.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2022,
- Turn over 2 % constant,
- Taux de progression des salaires 3 % constant,
- Taux d'actualisation 3,17 %,
- Taux de charges sociales : 40 % pour les non cadres et 45 % pour les cadres.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunérations

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 760	0	0	2 760
- Autres immobilisations incorporelles	199	0	0	199
Immobilisations incorporelles	2 959	0	0	2 959
- Constructions sur sol propre	649 753	0	0	649 753
- Installations techniques, matériel et outillage	36 490	0	0	36 490
- Installations générales, agencements aménag. divers	27 425	0	0	27 425
- Matériel de transport	25 307	0	0	25 307
- Matériel de bureau et informatique mobilier	80 248	690	0	80 938
- Autres	9 079	0	0	9 079
Immobilisations corporelles	828 302	690	0	828 992
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Autres titres immobilisés	3 538	45		3 583
- Autres immobilisations Financières	11 616	0		11 616
Immobilisations financières	15 154	45	0	15 199
ACTIF IMMOBILISE	846 415	735	0	847 150

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	0			0
- Donations temporaires d'usufruit	0			0
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 760	0	0	2 760
- Autres immobilisations incorporelles	199	0	0	199
Immobilisations incorporelles	2 959	0	0	2 959
- Terrains	0			0
- Constructions sur sol propre	136 132	30 612		166 744
- Constructions sur sol autrui	0			0
- Installations générales, agencements aménag. const.	0			0,00
- Installations techniques, matériel et outillage	29 975	3 130	0	33 105
- Installations générales, agencements aménag. divers	28 140	6 043		34 183
- Matériel de transport	16 595	5 061	0	21 656
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 590	4 978	0	54 568
- Autres	9 079	0	0	9 079
Immobilisations corporelles	269 511	49 825	0	319 336
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL	272 470	49 825	0	322 295

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	-10 240	-10 240	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	102 125	102 125	
Charges constatées d'avance	1 873	1 873	
Total	93 758	93 758	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

			Montant
Créances clients et comptes rattachés et autres - produits à recevoir	450	450	
Personnel - produits à recevoir	901	901	
Charges sociales - produit à recevoir			
Impôts et taxes - produits à recevoir			
Divers - produits à recevoir			
<i>'Caf - Subvention à Recevoir</i>	92 062	92 062	
<i>'ASP - Aide à l'emploi à recevoir</i>			
<i>'Ville - Subvention à recevoir</i>			
<i>'MSA - Subvention à Recevoir</i>			
<i>FONJEP</i>	7 107	7 107	
<i>'Uniformation - Subvention à Recevoir</i>	1 605	1 605	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Total	102 125	102 125	0

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	206 666		0		206 666
Réserves pour projet de l'entité	0			0	0
Report à nouveau	285 444	-10 186			275 259
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 186	10 186	3 115	0	3 115
Situation nette	481 924	0	3 115	0	485 040
Subventions d'investissement	113 305			12 602	100 703
TOTAL	595 229	0	3 115	12 602	585 744

Subventions d'investissement

Tableau des subventions d'investissement

		Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :					
	biens renouvelables	25 240		828	24 412
	biens renouvelables	137 000			137 000
TOTAL		162 240	0	828	161 412
Quotes-parts virées au résultat :					
	biens renouvelables	11 745	3 904		15 649
	biens renouvelables	37 190	8 698	828	45 060
TOTAL		48 935	12 602	828	60 709
		113 305			100 703

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	5 433	74			5 507
TOTAL	5 433	74	0	0	5 507
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		74	0		
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour charge :

Provision pour engagement retraite 5 507

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit	197 718	29 119	119 732	48 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 473	50 473		
Dettes fiscales et sociales	21 842	21 842		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	21 983	21 983		
TOTAL	292 016	123 417	119 732	48 867
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 801			

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	6 912
Personnel - congés à payer	2 435
Personnel - autres charges à payer	901
Charges s/provision congés à payer	563
Organismes sociaux à payer	0
Etat charges a payer	14 683
Autres charges à payer	443
Total	25 937

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Garantie des emprunts

	Engagement financiers reçus
Caution solidaire de GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE	197 718

Comptes annuelsExercice du 01/01/2023
au 31/12/2023**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Autres	1 873		
Total	1 873	0	0

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
PCA CLAS	3 600		
PCA INNOV JEUNES 2023	0		
PCA Sub département	0		
PCA CAF Soutien exceptionnel	0		
PCA Adhésions	2 528		
PCA Activités	15 854		
Total	21 982	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	Région	Etat	Département	Ville	CAF	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
ETAT - ASP		8 213				8 213
ETAT - FONJEP		7 107				7 107
DEPARTEMENT - Actions			11 000			11 000
REGION	6 520					6 520
VILLE - Fonctionnement				123 324		123 324
VILLE - CLAS				6 000		6 000
VILLE - Accueil de loisirs				149 701		149 701
VILLE - Culture				4 000		4 000
VILLE - Actions				0		0
VILLE -Vacances Pour Tous				9 300		9 300
GRAND POITIERS				1 000		1 000
CAF - Fonct. secteur jeunes					3 500	3 500
CAF - REAAP					3 600	3 600
CAF - Exceptionnel					2 665	2 665
	6 520	15 320	11 000	293 325	9 765	335 930

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	132 428	107 396
Bénévolat	84 320	99 518
Total	216 748	206 914

Emplois

Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	132 428	107 396
Prestations		
Personnel bénévole	84 320	99 518
Total	216 748	206 914

Prestations en nature

L'association a bénéficié en 2023 de la mise à disposition des locaux par la Ville de Poitiers pour une valeur de 132 427 €.

Bénévolat

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, a fait l'objet d'une valorisation de 84 320 € correspondant 3,41 ETP en 2023 contre 4,29 ETP en 2022.

Les heures de gouvernance de l'association s'élèvent à 564 heures et les heures des activités à 4 706 heures.
Cette valorisation correspond au SMC horaire brut chargé, soit 16 €/heure.